



Rubrique: Marché financier

Sous-rubrique: Annonce de liquidation partielle

Date de publication: SHAB - 26.09.2019

Numéro de publication: FM09-0000000049

Canton: GE

Entité de publication:

Fondation de prévoyance en faveur du personnel de DuPont de Nemours International Sàrl, chemin du Pavillon 2, 1218 Le Grand-Saconnex

Avis de liquidation partielle de Fondation de prévoyance en faveur du personnel de DuPont de Nemours International Sàrl

Fondation de prévoyance en faveur du personnel de DuPont de Nemours International Sàrl

CHE-109.708.531

c/o: Du Pont de Nemours International SA
chemin du Pavillon 2

1218 Le Grand-Saconnex

Motif de la liquidation partielle : réduction de personnel

Jour de référence de la liquidation partielle : 31.12.2007

Les conditions pour une liquidation partielle de la Fondation sont réalisées au 31 décembre 2017, selon l'article 1 du règlement de liquidation partielle. Le Conseil de fondation a constaté cet état de fait dans sa séance du 8 février 2018.

Il n'y a pas de droit collectif de participation aux provisions techniques et à la réserve pour fluctuation de valeurs dans la mesure où les sorties sont individuelles. Il n'y a pas non plus de fonds libres à distribuer au regard de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2017. Par conséquent, un montant correspondant au 100% de la prestation de libre passage calculée selon le règlement de prévoyance de la Fondation a été versé aux assurés sortis.

Les documents déterminants (rapport de liquidation partielle du 31 décembre 2017 et comptes annuels 2017 audités) peuvent être consultés par les assurés concernés pendant 30 jours à compter de la date de la publication dans la FOSC à l'adresse suivante : Aon Suisse SA, Gestion DuPont, Avenue Edouard-Rod 4, 1260 Nyon. Les éventuelles oppositions doivent contenir les motifs et la requête ; elles doivent être remises par lettre recommandée pendant le délai d'information de 30 jours au Conseil de fondation à l'adresse précédemment indiquée.

A l'issue du délai et en l'absence d'opposition ou de demande de vérification à l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance, le Conseil de fondation exécute la liquidation partielle.

Remarques juridiques:

Délai : 30 jours

Fin du délai: 28.10.2019

Point de contact:

Aon Suisse SA
Gestion DuPont
Avenue Edouard-Rod 4
1260 Nyon